

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2012

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques (*Procuration*)
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
ROUYER David
TALLEC Christa
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Etaient absents :

Ordre du jour :

- ***Affectation des résultats : commune***
- ***Affectation des résultats : assainissement***
- ***Affectation des résultats : lotissement les Korrigans***
- ***Affectation des résultats : SPANC***
- ***Divers***

- ***Affectation des résultats : commune***

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2011, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 83 610.21€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2012, la somme de 83 610.21€.

- ***Affectation des résultats : assainissement***

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2011, l'assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 21 018.03€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 002 – excédent reporté du budget de fonctionnement - de l'exercice 2012, la somme de 21 018.03€.

- **Affectation des résultats : lotissement les Korrigans**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2011, le lotissement les Korrigans dégage un déficit de fonctionnement de 18 657.87 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002, déficit de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement de l'exercice 2012, la somme de 18 657.87 €.

- **Affectation des résultats : SPANC**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2011, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dégage un excédent de fonctionnement de 1 122.09€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002, excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement de l'exercice 2012, la somme de 1 122.09€.